



## **Procès-Verbal de l'AGE et de l'AGO du 26 novembre 2022 à la MDB**

---

L'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire se sont tenues le 26 novembre 2022 à la MDB.

A partir de 8h30, réception des participants et enregistrements des membres des présidents du club présents ou représentés.

A 9h00, le Secrétaire Général constate que :

- 26 présidents sont présents ou représentés, représentant 3550 licenciés soit 82,7% des licenciés du Comité au 30 juin 2022.
- Le quorum de l'AGE (50%) et celui de l'AGO (33%) étant dépassés, il est possible d'ouvrir la séance.

### **1- Accueil des invités**

La Président accueille l'ensemble des participants et notamment les représentants de la FFB : Guy Béniada, trésorier de la FFB et Christophe Mathieu, chargé de mission.

Xavier Léonard accueille les nouveaux présidents de club :

- Jean Meyrand (St Clair du Rhône) qui succède à Bernard Donnat,
- Elizabeth-Anne Celli (Caluire) qui succède à Yves Desporte,
- Dominique Gripe (MVI) qui succède à Jean Chavant,
- Oliver Jacquemet qui succède à Marc de Rycke
- Jean-Marc Legrix (Bourg en Bresse) qui succède à Jean-Luc Huillery
- Marie-Claude Richard (St Exupéry) remplace (intérim) Danielle Hiltbrand
- Il indique que Jane Viollet est la présidente du nouveau club de Chasselay

Il regrette la dissolution du club de Champagne et remercie le club du don effectué au profit des activités jeunesse du Comité.

### **2- Assemblée Générale Extraordinaire**

Le Président du Comité ouvre l'AGE. Un seul point est inscrit à l'ODJ : modifications des statuts du Comité de Bridge du Lyonnais.

Le Secrétaire Général rappelle que ce texte a été présenté au dernier Conseil Régional, puis relu par un groupe de travail du Conseil Régional, avant d'être transmis à la FFB (Emmanuelle Monod) dont les retours ont été pris en compte dans le projet de texte final.

Les principaux changements proposés concernent :

- Le nombre de personnes composant la liste présidentielle (passage de 6 à 8).
- Une obligation d'avoir au moins 3 femmes et 3 hommes dans cette liste.
- Les conditions d'intérim du Président en cas de nécessité.
- Pour les candidats individuels au BEX, précisions sur le nombre de postes ouverts (de 2 à 6) et sur les conditions d'appréciation de l'âge, du classement, de la qualité d'enseignant ou d'arbitre.

- L'obligation de l'élection d'un nouveau BEX si plus de la moitié des candidats de la liste présidentielle initialement élue ne fait plus partie du BEX.

Après un échange avec l'Assemblée, la résolution suivante est mise au vote :

L'AGE après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts, approuve le texte des Statuts du Comité du Lyonnais de Bridge ainsi modifié.

La résolution est votée à l'unanimité.

Après ce vote, le Président clôture cette AGE.

### **3- Assemblée Générale Ordinaire.**

Le Président ouvre l'AGO.

#### **3.1 Modifications du Règlement Intérieur (RI) du Comité de Bridge du Lyonnais**

Le Secrétaire Général rappelle que les modifications apportées au RI sont cohérentes avec celles des statuts, qui viennent d'être votées en AGE. L'approbation des modifications du texte de RI sont de la compétence de l'AGO.

Plusieurs présidents de club demandent 2 modifications du texte de RI proposé :

Dans l'Art. 15bis Parrainage,

- Après : « arbitres : 2 parrainages non exclusifs d'arbitres agréés, dont un du niveau fédéral », ajouter la mention « **ou national** »
- Après : « enseignants : 3 parrainages d'enseignants agréés dont au moins d'1 maître assistant » ajouter la mention « **ou d'un professeur** ».

Ces 2 modifications sont validées à l'unanimité par l'AGE.

Le texte de RI soumise au vote de l'AGO est réputé avoir intégré ces deux modifications.

La résolution suivante est soumise à l'AGO (résolution AGO 1) : **Modification du Règlement Intérieur**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du projet de modification du RI, approuve le texte du Règlement Intérieur du Comité du Lyonnais de Bridge ainsi modifié.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

#### **3.2 Rapport moral du Président**

Xavier Léonard présente le rapport moral. Il rappelle quelques priorités de son mandat :

- L'ouverture et la pérennisation de la Maison du Bridge
- Le retour en Clubs, à la Compétition et le Développement

Sur le 1<sup>er</sup> point, la MDB a été inaugurée le 1<sup>er</sup> octobre 2021. La nouvelle Maison du Bridge est aujourd'hui opérationnelle et ses locaux sont appréciés par nos bridgeurs du Lyonnais ou d'autres comités. L'accueil des bridgeurs les jours de compétitions et la maîtrise des charges courantes (notamment énergie, charges de copropriété dont gardiennage) restent deux priorités du Comité.

Sur le 2<sup>ème</sup> point : L'exercice 2021/2022 a vu une nette progression des licences à 4002 versus 3247 la saison précédente (hors jeunesse). Mais nous sommes encore loin des chiffres avant Covid19. La jeunesse n'a pas été en reste avec une progression à 320 licenciés versus 148.

La reprise des tournois de régularité constatée en fin de saison dernière semble se confirmer en ce début de saison.

L'exercice 2021/2022 a été très déficitaire en terme de compétitions, notamment au niveau des « Promotions ». Pour pallier à cela, un effort a été fait sur le rééquilibrage du calendrier qui l'année dernière avait démarré trop tardivement à cause du Covid19, et donc avec un agenda chargé au printemps.

La réforme des compétitions Promotion semble donner des résultats prometteurs.

Xavier Léonard remercie les présidents de commission qui œuvrent au quotidien pour le comité.

Pour la commission des compétitions, Jean-Jacques Bacri a souhaité prendre du recul et Xavier Léonard remercie Jean-Yves Taunay d'avoir accepté de prendre la suite de cette commission à la fois très technique et très politique tant les avis sont parfois partagés.

Xavier Léonard souligne que les débats sur le numérique sont, pour lui, contre productifs ; il souhaite des échanges apaisés ; il constate avec d'autres qu'il n'y a pas de concurrence réelle avec le bridge en club, mais plutôt une complémentarité permettant aussi d'attirer vers le bridge de nouvelles recrues. Dans ce cadre, il reste évidemment à l'écoute des présidents de club comme à celle de la commission « Numérique » pour mettre en place des actions ensemble.

Des actions à court terme de développement vont être lancés notamment :

- La constitution d'une équipe chargée du recrutement en entreprise avec intervention dans les entreprises par le biais des CSE, l'objectif étant de cibler pour cette année deux à 3 grandes entreprises de la région. Jean-François Préaux a accepté de prendre en charge cette mission.
- La mise en place d'événements Golf / Bridge sous la houlette de Roland Valgelata, notre responsable des partenariats.

Xavier Léonard remercie en particulier :

- l'APR Didier Monvernay et son équipe pour le développement de l'enseignement dans le Comité,
- Florance Raulin, VP Jeunesse et l'ensemble des initiateurs pour les actions menées dans ce domaine
- Nathalie Eveillé (Secrétariat) et Godefroy de Tessières (directeur des compétitions)

Après cet exposé, il est procédé au vote de la résolution AGO 2 : **Approbation du rapport moral du Président :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral du Président, en approuve les termes.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

### 3.3 Finances

3.3.1 Présentation du compte de résultats et du bilan arrêté au 30 juin 2022 par Gérard Parquet, expert-comptable du Comité.

3.3.2 Le Trésorier du Comité présente le rapport financier :

- Compte de résultats
  - Pour les produits, augmentation de 74% à 476 835€, suite à la reprise d'activité dont :
    - Production vendue + 176% à 441 905€
    - Autres produits et subvention : baisse de 75% à 34 930€, compte tenu principalement de l'arrêt des aides de l'Etat pendant la crise COVID.
  - Pour les consommations et charges, hausse de 58% à 476 939€ due à la reprise d'activité
  - Le résultat d'exploitation est légèrement négatif : -104€ (vs -27 783€ en 2020/2021)
  - Le résultat financier est stable (-22 143€) dû aux intérêts du prêt
  - Le résultat net reste négatif : -22 285€ (vs -55 561€ en 2020/2021)
- Bilan
  - Fort impact de l'achat de la maison du bridge :
  - A l'actif : immobilisations nettes passent de 2 121 996€ à 2 040 094€ et les disponibilités passent de 207 566€ à 256 037€, hausse due au PGE
  - Au passif, les dettes financières passent de 1 612 159€ à 1 561 085€
  - Les fonds propres baissent de 22 285€ et s'élèvent à 630 164€.

3.3.2 Après la présentation du rapport financier, Gérard Auliard présente le rapport de la Commission de finances : il note une présentation très claire des comptes ; il souligne le maintien d'une provision pour

risques sur les charges de gardiennage et la décision d'apurement de la créance due par le club d'AMES depuis 2018 (date du dernier versement).

3.3.4 A la suite de l'intervention de Gérard Auliard, les résolutions suivantes sont soumises au vote de l'AGO :

Résolution AGO 3 : **APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 01/07/2021 au 30/06/2022**

Après avoir pris connaissance des comptes du Comité du Lyonnais de Bridge, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022 représentant au 30/06/2022 un total de bilan de 2 301 016,67€ et se soldant par une perte de 22 285,33€.

Résolution AGO 4 : **AFFECTATION DU RESULTAT**

Il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, à savoir une perte de 22285,33€, au report à nouveau qui passera ainsi de 652 449,79€ à 630 164,46€.

Résolution AGO 5 : **QUITUS DE GESTION**

Après avoir entendu le rapport moral du Président et le rapport financier, l'Assemblée Générale donne quitus au Président ainsi qu'aux membres du Bureau pour la gestion du Comité du Lyonnais

Les résolutions 3,4 et 5 sont approuvées à l'unanimité

3.3.5 Abandon de créance de l'AMES Bridge Club

Il est demandé à l'AG d'approuver l'abandon de la créance de l'AMES Bridge Club : créance suite à un prêt de 20 000€ accordé en 2011 et partiellement remboursé (dernière échéance en février 2018)

Cet abandon de créance n'aura aucun impact sur notre compte de résultats, cette perte ayant déjà été provisionnée. Le trésorier estime que d'essayer de recouvrir cette créance risque d'entraîner des frais importants avec très peu de chance de succès.

Sept présidents (représentant 596 licenciés) souhaitent s'opposer à cet abandon. Le club AMES ne fait plus partie du Comité du Lyonnais mais continuerait de fonctionner avec des subventions municipales

ALSB (110 licenciés)  
Andrézieux (90 licenciés)  
BADJE (128 licenciés)  
LOU (39 licenciés)  
Montbrison (52 licenciés)  
St Galmier (113 licenciés)  
St Priest en Jarez (64 licenciés)

La résolution AGO 6 est soumise à l'Assemblée Générale : **PRET du CLUB de l'AMES**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Général approuve l'abandon de créance du Club d'AMES d'un montant de 13 012,91€

Cette résolution est approuvée :

- ont voté pour : 19 présidents de club représentant 2 954 licenciés
- ont voté contre : 7 présidents représentant 596 licenciés.

**3.3.5 BUDGET PREVISIONNEL 2022 2023**

Le Trésorier présente le budget prévisionnel

Le budget a été bâti à partir des données connues à fin octobre 2022 notamment le programme des compétitions du Comité ainsi que des tendances actuelles.

## Compte de résultats prévisionnel :

Les principales hypothèses sont :

- stabilité du nombre de licenciés et prise en compte de l'augmentation de la licence,
- prise en compte du nombre de licenciés au 30/06/2022 pour le calcul des cotisations clubs,
- augmentation de 15% des tournois en club donc de la part Comité reversée par la FFB,
- augmentation des recettes des tournois Promotion suite à la réforme des compétitions,
- augmentation des recettes des tournois en Honneur et Excellence (5%),
- prise en compte des droits de table pour les finales de ligue,
- poursuite de la recherche de nouveaux sponsors essentiels au redressement de notre compte d'exploitation,
- suppression des aides Covid-19.

Ces hypothèses conduisent à des produits d'exploitation à hauteur de 527 227 € en augmentation d'environ 50 391 € (+11%).

Les charges d'exploitation devraient augmenter de 28 510 € (+6%) suite à une augmentation des charges proportionnelles à l'activité.

Ainsi le résultat d'exploitation devrait passer d'une perte de - 104€ en 2021/2022 à un bénéfice de +21 777 € cette saison. Le résultat financier passerait de - 22 143 € à - 21 727 €, dû principalement aux intérêts du prêt lié à l'acquisition de la Maison du Bridge. Le résultat exceptionnel passerait de -39 € à - 50 €.

Le résultat de l'exercice 2022/2023 serait à l'équilibre contre une perte - 22 285 € en 2021/2022.

### Le bilan prévisionnel

Les **principaux postes de l'actif** ne connaîtront **pas d'évolutions majeures** en dehors des immobilisations qui diminueront à hauteur des amortissements pratiqués, du prêt principal de la Caisse d'Épargne qui diminuera du montant des remboursements en capital et du maintien ou du remboursement du PGE suite à la décision qui sera prise en Assemblée Générale courant mars 2023.

Après la présentation du Trésorier, la résolution AGO 7 est soumise l'Assemblée Générale :

### **ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel de l'exercice 2022/23, approuve ledit budget

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

### **3.3.6 POUVOIRS**

Vote de la résolution AGO 8 : **POUVOIRS**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2022 afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises, de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la ou des résolutions prises

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité.

### **3.3.7 PAIEMENT DES LICENCES**

Le Trésorier remercie les clubs qui paient régulièrement les sommes dues au Comité mais note que 4 clubs n'ont payé aucune licence au 26 novembre. Depuis l'assemblée deux clubs ont régularisé.

## **4- Point sur les activités jeunesse - Florence Raulin**

Florence Raulin, Vice-Présidente en charge de la jeunesse présente les actions marquantes :

- Participation aux finales nationales scolaires à Paris (juin 2022)

- Journée de rentrée des initiateurs (sep. 2022)
- Tournois scolaires : Yzeron et Caluire 3&4 décembre et 28 ou 29 janvier, à la MDB le 14 mai 2023.
- Un journal interactif sur le site de la FFB
- De cadets dont le nombre recommence à croître (94 en 2022/2023)
- Remerciements particuliers au Club du Silk qui accueille tous les cadets le vendredi soir et permet de créer un groupe dynamique, les jeunes ont plaisir à se retrouver.
- Progression du nombre des scolaires licenciés
- Bons résultats de nos jeunes à Biarritz ; finale nationale cadets à Paris.
- Nombre de juniors stable, mais peu d'écho dans les universités.
- Elle remercie :
  - o le club de Champagne pour le don fait à la jeunesse,
  - o les clubs de Caluire, Yzeron, Genas, St Exupery pour leur accueil des jeunes.

Florence fait un appel pour trouver de nouveaux initiateurs pour le bridge en collège.

Thierry Brac de la Perrière a reçu la médaille d'argent de la Fédération Française de Bridge lors de l'assemblée générale du Comité du Lyonnais samedi 26 novembre 2022. En effet, en tant qu'initiateur, il n'hésite pas à multiplier les interventions pour suivre les élèves, ce qui l'amène à participer à plusieurs animations par semaine. Il est très actif dans le recrutement de nouveaux initiateurs Il est présent dans le club de Caluire pour donner des cours aux cadets. Après l'interruption du Covid, il a été un des premiers initiateurs à reprendre le chemin du collège, dans lequel il a une si bonne implantation qu'il a recruté plus de 50 jeunes licenciés. Autant d'enthousiasme après plus de 10 ans de bridge scolaire force l'admiration.

## 5- Compétitions - Godefroy de Tessière

- Le programme des compétitions est mieux étalé cette année.
- Participation en forte hausse sur les premières compétitions.
- Changement dans l'organisation de compétitions Promotion : nette progression du nombre d'inscrits.
- Échange avec l'Assemblée sur les compétitions Dames programmées en semaine cette saison. Godefroy estime que c'est un ajustement nécessaire compte tenu des contraintes (vacances scolaires, 8 décembre, priorité aux compétitions regroupant le plus de bridgeurs...) et bénéfique pour la grande majorité des joueuses qui préfèrent jouer en semaine. Les rares joueuses, qui ne peuvent jouer en semaine, peuvent demander une qualification directe pour la ligue qui aura lieu en week-end.

## 6- Activités de l'équipe APR - Didier Monvernay

- Le Championnat des Ecoles de Bridge, le Simultané des élèves et les tournois TIL permettent aux débutants de s'initier à la compétition.
- Le Salon Horizon permet la découverte du bridge aux non bridgeurs et recrutement de nouveaux bridgeurs
- La formation continue des moniteurs (quiz d'enchères, cahier d'entraînement) vise à renforcer le niveau technique de nos enseignants.
- Une enquête est en cours parmi les Ecoles de Bridge pour mieux les connaître. Il a été possible de présenter des candidats aux examens (moniteur et maître assistant) grâce à la formation proposée par l'équipe APR.

## 7- Actualités de la FFB

Guy Bénadia, trésorier de la FFB apporte les précisions suivantes :

- Volonté d'investir pour développer l'activité. La FFB veut s'en donner les moyens, elle présente un budget 2022/2023 en fort déficit et souhaite utiliser une partie de ses fonds disponibles pour créer un nouvel élan. Elle laisse la responsabilité des actions locales aux comités et aux clubs.
- L'Open Européen de Bridge à Strasbourg sera une vitrine sur les actions de la FFB.

**Comité du Lyonnais de Bridge – 100 route de Paris – 69260 Charbonnières les Bains**  
Tél. : 04 78 42 10 89 du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

- Par ailleurs, la FFB souhaite avoir une image fidèle de la situation financière des comités et des clubs les plus importants par région. D'où le questionnaire envoyé aux comités et aux clubs.

Christophe Mathieu présente la mission qui lui a été confiée par la FFB, concernant les pratiques de formation dans différents sports et activités (échecs) afin d'améliorer les processus de formation de la Fédération.

## 8- Questions diverses

- Cooptation de Roland Valgelata
  - o Le Bureau a coopté Roland Valgelata dans sa séance du 17 novembre 2022.
  - o Il sera en charge des partenariats et de la mise en place d'évènements
- Alexandra du Mesnil du Buisson présente le lancement de la News Letter du Comité. Elle recherche des correspondants au niveau des clubs afin de faire remonter de l'information.
- Prochains RDV :
  - o Conseil Régional le 1<sup>er</sup> février 2023 à 18h30 à la MDB
  - o A noter qu'un deuxième Conseil sera à programmer en juin 2023.

## 9- L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il remercie les deux sponsors qui nous ont aidés à préparer le cocktail.

Validé à Charbonnières-les-Bains, le /12/2022, par

Xavier Léonard

André Foissey

Président du Comité

Secrétaire Général